

## ANNEXE VIII

## MAINTENANCE SYSTÉMATIQUE DE LA CIB

## OBJECTIFS DE LA MAINTENANCE SYSTÉMATIQUE DE LA CIB

- Procéder à l’harmonisation, l’actualisation et la clarification des schémas;
- Transférer les données indicatives des schémas dans la couche d’information;
- Revoir les détails de la séparation entre niveau de base et niveau élevé qui a été faite au moment de la réforme et procéder, si nécessaire, aux ajustements des schémas;
- Examiner les questions relatives à la séquence normalisée des groupes.

Ces modifications doivent, autant que possible, être apportées sans qu’il soit nécessaire de procéder à un reclassement intellectuel.

## PROBLÈMES GÉNÉRAUX AUXQUELS IL CONVIENT D’ACCORDER UNE ATTENTION PARTICULIÈRE AU COURS DE LA MAINTENANCE SYSTÉMATIQUE

1. Modification des termes techniques

Dans de nombreux domaines, les termes techniques sont différents de ceux qui étaient utilisés lorsque la CIB a été créée et il est donc nécessaire de les moderniser.

2. Modifications à apporter à la CIB

Au fil des années, la méthode d’élaboration des schémas de la CIB a été considérablement améliorée. Le guide, qui a également été perfectionné, donne à présent davantage de précisions sur des cas pour lesquels il n’existait pas de règles auparavant. De nombreuses parties de la CIB restées inchangées ne sont donc plus conformes à la philosophie actuelle. Enfin et surtout, la réforme de la CIB a apporté des changements radicaux à de nombreux aspects de la classification et les procédures de révision existantes ne sont pas adaptées à la mise en œuvre des objectifs de la réforme.

## a) Modification des pratiques et des termes utilisés dans la CIB

À l’origine, l’utilisation de nombreuses expressions telles que “spécialement adapté à” ou “spécialement conçu pour” et “dispositions pour” n’était pas normalisée de la même manière qu’aujourd’hui. La pratique d’introduction des renvois a elle aussi considérablement changé.

b) Le système à deux niveaux

Au moment de la réforme, il a été décidé d'effectuer la séparation entre niveau de base et niveau élevé selon une méthode statistique simple. Certains ajustements s'avèreront nécessaires par la suite. À l'origine, les schémas n'avaient pas été élaborés dans la perspective d'une séparation :

- dans certains cas, la séparation effectuée au moment de la réforme se traduit par une absence de symétrie et de logique dans les schémas du niveau de base qui pourraient même, de ce fait, se révéler plus difficiles à utiliser que les schémas complets;
- dans d'autres cas, les schémas ont été élaborés selon une hiérarchie avec peu de profondeur qui ne se prête pas à une séparation en deux niveaux. Dans de tels cas, l'introduction de nouveaux niveaux hiérarchiques permettra d'améliorer la situation;
- dans de nombreux cas, les exemples et les renvois devront être modifiés et déplacés.

c) La couche électronique

La couche d'information est quasiment vide au moment du lancement de la CIB après sa réforme. Pour la remplir, un travail considérable est nécessaire, notamment :

- le transfert des renvois indicatifs et des notes informatives vers la couche électronique;
- l'introduction de nouvelles définitions et illustrations.

d) Nouvelles règles de classement des combinaisons

Pour que les nouvelles règles de classement des combinaisons puissent s'appliquer correctement, une modification des schémas et des renvois est probablement nécessaire.

e) Nouvelles règles de classement des compositions chimiques

Les nouvelles règles de classement obligatoire et de classement facultatif des compositions chimiques ont été introduites dans les endroits où une indexation servant à deux fins était antérieurement utilisée. Les mêmes règles sont probablement applicables à de nombreux autres domaines concernant des compositions chimiques, auquel cas des notes analogues doivent y être ajoutées.

3. Insuffisances dans les schémas d'origine

- Des solutions spécifiques non normalisées sont utilisées dans plusieurs endroits particuliers.
- La terminologie est souvent très limitée - dans de nombreux cas, les intitulés des groupes ont un sens trop restrictif pour la technique qu'ils couvrent et leur potentiel de développement est faible.

- La pratique actuelle est plus stricte en ce qui concerne le chevauchement pouvant être accepté sans introduire de renvois.
- À plusieurs endroits, la hiérarchie est incorrecte et les groupes ne sont pas placés au bon endroit. À de nombreux endroits, des sous-groupes résiduels sont utilisés alors qu'un groupe hiérarchiquement supérieur aurait été plus explicite (et mieux adapté à une CIB à deux niveaux). À certains endroits encore, il n'a pas été établi de hiérarchie alors qu'il aurait fallu le faire.
- Certaines sous-classes sont dépourvues de groupes principaux résiduels.
- À certains endroits, les titres des classes et des sous-sections et les rubriques d'orientation ont une incidence sur la portée de la matière qu'ils recouvrent.

## PROCÉDURE DE MAINTENANCE DE LA CIB

### 1. Invitation

La procédure de maintenance est lancée par le Bureau international qui invite régulièrement les membres du Comité d'experts de l'Union de l'IPC (comité d'experts) et les organisations intergouvernementales visées à l'article 5.2) de l'Arrangement de Strasbourg à présenter des demandes pour les sous-classes qui nécessitent une maintenance.

### 2. Demande

Une demande de maintenance doit expliquer pourquoi une maintenance est nécessaire. La demande doit être placée dans une partie réservée à cet effet du site Web de l'OMPI consacré à la CIB et publiée sur le forum électronique consacré à la CIB.

### 3. Examen de la demande

Le Bureau international transmet les demandes pour examen au Groupe de travail sur la révision de la CIB (groupe de travail IPC/WG). Le groupe de travail évalue toutes les demandes afin de s'assurer qu'elles répondent aux principes et aux critères énoncés par le comité d'experts et juge de leur nécessité et de leur degré de priorité. Les demandes approuvées par le groupe de travail sont placées sur une liste d'attente. En fonction des ressources dont dispose le groupe de travail, les demandes approuvées sont inscrites comme projets de maintenance "M" dans le programme de maintenance de la CIB.

L'objectif à long terme est d'effectuer la maintenance pour toutes les sous-classes de la CIB. L'ordre de priorité est déterminé en respectant un équilibre entre plusieurs facteurs. Les circonstances citées ci-dessous sont des exemples de facteurs qui augmentent le degré de priorité d'une demande :

- une sous-classe soulève des difficultés de classement résultant d'insuffisances dans le schéma;
- une sous-classe couvre des techniques qui ont sensiblement évolué depuis la création de la sous-classe; et
- une sous-classe fait l'objet de nombreuses recherches, ou les dossiers de recherche ont subi un fort accroissement de volume dans cette sous-classe.

Les sous-classes pour lesquelles des définitions ont déjà été élaborées devraient être prioritaires, en particulier lorsque le rapporteur du projet de définition a indiqué qu'il était nécessaire de procéder à une maintenance.

#### 4. Rapporteurs

Les rapporteurs sont chargés d'organiser les débats sur les projets au moyen du forum électronique consacré à la CIB, de décider de la date à laquelle les projets doivent être présentés pour approbation définitive ou pour examen par le groupe de travail et d'élaborer les rapports de rapporteur. Les rapporteurs doivent avoir comme objectif d'accomplir la plus grande partie du travail possible par voie de communication électronique, de sorte que les projets puissent être finalement approuvés, dans l'une des versions linguistiques faisant foi, dans le cadre d'une seule session du groupe de travail.

#### 5. Équipe d'experts chargée de la maintenance

Une équipe d'experts est constituée par le groupe de travail; cette équipe d'experts fait rapport au groupe de travail. Elle est chargée de régler les questions de principe qui peuvent se poser dans le cadre des projets de maintenance et, le cas échéant, d'en informer le groupe de travail. L'équipe d'experts doit examiner et résoudre les problèmes pour lesquels une solution n'a pas été trouvée après discussion sur le forum électronique. Le cas échéant, l'équipe d'experts peut demander une nouvelle série d'observations. Dans des cas exceptionnels, elle peut demander une décision au groupe de travail. L'équipe d'experts travaille normalement par courrier électronique, mais le Bureau international peut organiser des réunions classiques.

L'équipe d'experts doit rassembler les solutions types recommandées, destinées à être utilisées comme support pour les projets de maintenance à venir et pour la révision de la CIB. Cet ensemble devrait servir de point de départ à l'élaboration d'un manuel sur la façon dont les schémas de la CIB devraient être élaborés et organisés.

#### 6. Méthode de travail

Les projets de maintenance sont examinés à trois niveaux :

- premièrement, sur le forum électronique consacré aux projets de maintenance; puis
- par l'équipe d'experts en l'absence d'accord sur certains points; et enfin
- par le groupe de travail pour approbation officielle. Avant d'être approuvé officiellement, le projet doit avoir été approuvé par le sous-comité spécial responsable du niveau élevé.

Les projets de maintenance concernent les sous-classes ou d'autres sous-ensembles importants de la CIB qui présentent une unité; ils impliquent donc une maintenance simultanée du niveau de base et du niveau élevé. Le groupe de travail est chargé du travail de maintenance mais la participation des offices membres du sous-comité spécial est particulièrement souhaitable.

Lorsqu'un projet est incorporé dans le programme, un dossier de projet M est créé et le groupe de travail établit un calendrier pour les différentes étapes du projet (observations préliminaires, proposition initiale, observations et rapports du rapporteur) et nomme un office rapporteur.

Au début d'un projet, le groupe de travail demande des observations préliminaires sur des questions particulières qu'il est nécessaire d'examiner. C'est à partir de ces observations qu'est élaborée une proposition initiale par un office volontaire, que ce soit l'office rapporteur ou un autre office.

Les observations préliminaires et la proposition initiale sont publiées sur le forum électronique. Des observations sont postées sur ce forum par tout office qui le souhaite, qu'il s'agisse d'un membre de l'équipe d'experts chargée de la maintenance ou non, dans le délai indiqué pour chaque projet. Après chaque série d'observations, les rapporteurs publient leur rapport et, le cas échéant, les propositions modifiées.

Lorsqu'un accord général s'est dégagé sur le projet ou si les offices qui ont présenté des observations ne sont pas parvenus à un accord dans un délai déterminé, la phase électronique du projet, dans sa langue originale, est considérée comme terminée. Le rapporteur soumet le projet au groupe de travail avec un rapport contenant des recommandations.

## 7. Fin d'un projet

Le groupe de travail peut approuver un projet, avec ou sans modifications, le rejeter ou en demander le réexamen partiel ou total.

Lorsque le groupe de travail a approuvé des modifications à apporter dans l'une des versions linguistiques faisant foi, un office volontaire doit élaborer les modifications à apporter au niveau de base dans l'autre version linguistique qui fait foi.

Une fois terminées, pour le niveau de base, les parties du projet dans les deux versions linguistiques, les modifications proposées pour le niveau de base doivent être communiquées pour adoption au comité d'experts. Les modifications qui ont été adoptées pour le niveau de base sont incorporées dans l'édition imprimée suivante de la CIB. Les modifications qui n'exigent pas de reclassement de documents peuvent, après approbation, être introduites dans une version électronique de la CIB.

Une fois approuvées les modifications relatives au niveau élevé dans l'une des versions linguistiques faisant foi, le Bureau international doit les incorporer (les incorpore) dans le niveau élevé. Dans les trois mois suivant leur approbation, le Bureau international doit introduire (introduit) les modifications dans le niveau élevé de l'autre version linguistique qui fait foi.

8. Transformation d'un projet de maintenance en un projet de révision

Le but de la maintenance doit être d'améliorer les schémas sans entraîner de reclassement intellectuel des documents. Le contenu de groupes entiers peut, par exemple, être déplacé par renumérotation ou modification de la structure hiérarchique, pour autant que ce déplacement ne nécessite pas d'évaluer des documents particuliers. Si un problème apparaît au cours d'un projet de maintenance et que la solution de ce problème nécessite des modifications importantes dans les schémas et donc un reclassement intellectuel, le rapporteur doit présenter une demande de révision. Le groupe de travail ou le sous-comité spécial, ou ces deux organes, doivent accorder la priorité à l'examen de ces demandes de révision, de sorte que le projet de maintenance, ou la partie appropriée de celui-ci, puisse être transformé rapidement en projet de révision.

[L'annexe IX suit]